

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



SIAEPA
EAU & ASSAINISSEMENT

S.I.A.E.P.A. de la Région de La Houssaye-en-Brie

Préambule

Le compte administratif est le document réglementaire de synthèse qui présente la réalisation et la gestion effectives de l'exécution du Budget Primitif (BP) voté et d'éventuelles décisions modificatives (DM) de l'exercice.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif doit être présenté et approuvé par le Comité syndical avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par le SIAEPA LA HOUSSAYE dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur (le Président du SIAEPA LA HOUSSAYE).

Parallèlement le comptable du Trésor public produit un compte de gestion qui retrace le mouvement de l'ensemble des comptes, et la situation patrimoniale du SIAEPA de la région de La Houssaye-en-Brie à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion doit correspondre au résultat du compte administratif.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022.

Table des matières

Préambule	1
La section de fonctionnement.....	3
Répartition des dépenses et des recettes	4
Le résultat de la section de fonctionnement.....	5
Section « Eau potable »	6
Section « Assainissement Collectif»	6
Section « Assainissement non Collectif »	7
La section d'investissement.....	8
Répartition des dépenses et des recettes	9
Le résultat de la section d'investissement	11
Section « Eau potable »	11
Section « Assainissement collectif».....	12
Section « Assainissement non collectif»	13
Affectation des résultats	13
• Section Fonctionnement	13
• Section Investissement.....	14
• Variation du résultat de l'exercice.....	14
• Les restes à réaliser 2022	15

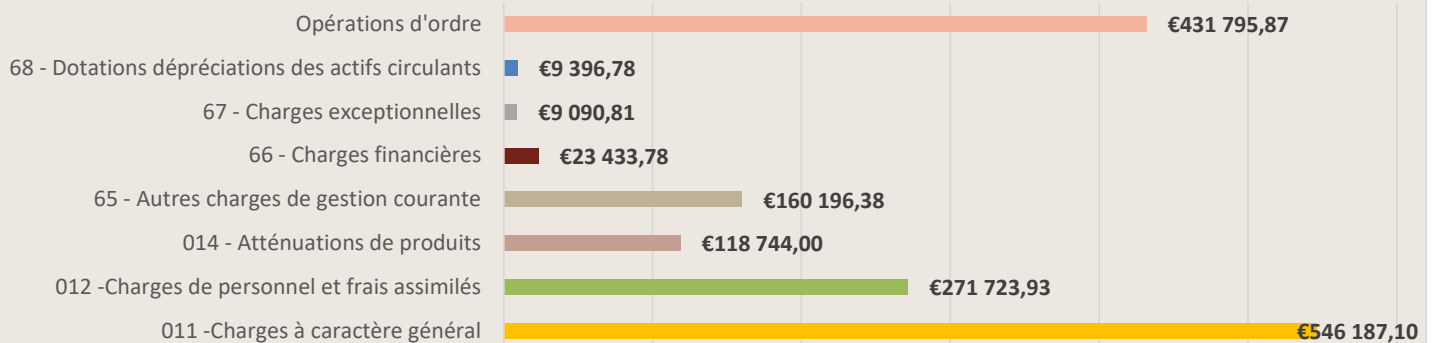
La section de fonctionnement

Recensant toutes les opérations régulières du SIAEPA LA HOUSSAYE, la section de fonctionnement est composée des dépenses (dépenses générales, les frais du personnel, les redevances de l'AESN, les frais financiers et les autres charges) et les recettes courantes (vente de l'eau, le traitement de l'assainissement, les locations de compteur, les subventions d'exploitation, les autres produits).

En ce qui concerne les opérations d'ordre, il s'agit des dotations aux amortissements qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation au fil du temps de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence). Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, exemple les terrains qui ne sont pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler un bien.

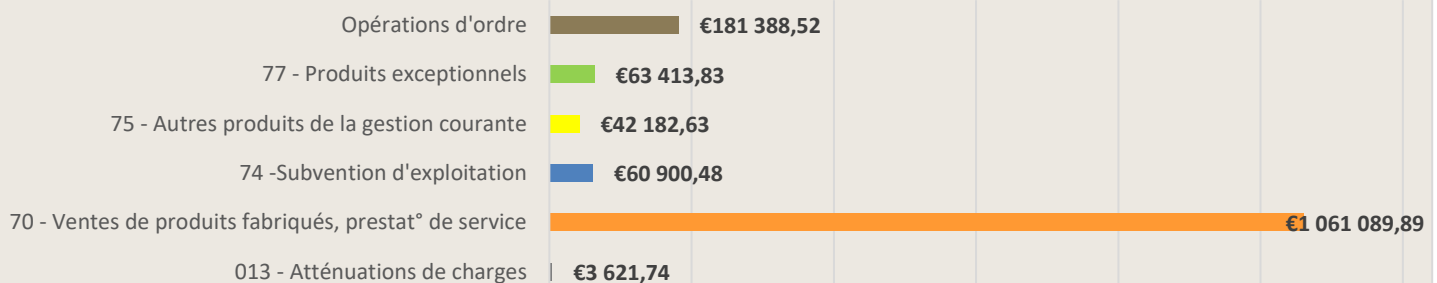
Dépenses de fonctionnement

Total 1 570 568,65 €

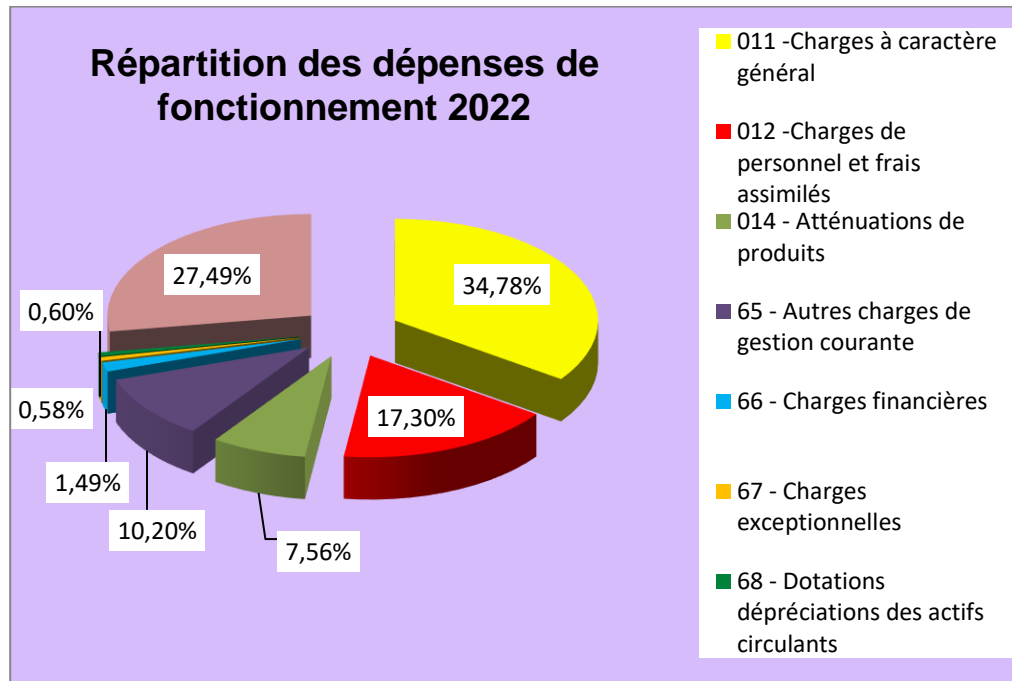


Recettes de fonctionnement

Total 1 412 597,09 €



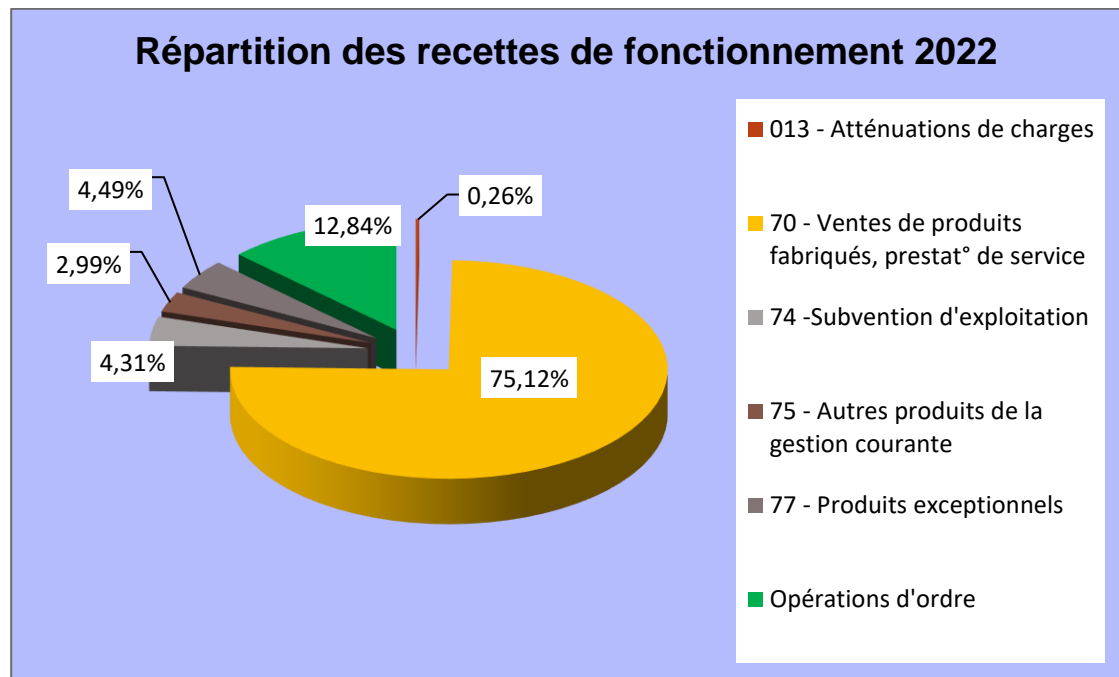
Répartition des dépenses et des recettes



• Les dépenses en 2022

Cette année, nous avons :

- Procédé à l'achat de pompes submersibles pour les postes de refoulement/relèvement et d'une pompe submersible spécifique pour la station d'épuration de Bernay-Vilbert pour un montant total de 8 932.68 € HT ;
- Fourni les plaques des regards d'assainissement pour la réfection de la rue Olivier à Marles-en-Brie pour un coût total de 1 631.80 € HT ;
- Renouvelé le doseur/mélangeur et une pompe pour le polymère à la station d'épuration de La Houssaye-en-Brie pour un montant total de 4 361.44 € HT ;
- Fait installer un nouveau variateur au niveau de la station de pompage du château d'eau dit 'Le Billard' à La Houssaye-en-Brie pour un coût de 1 650.00 € HT ;
- Acheté des blocs moteurs pour les DIP de Beauregard à Crèvecœur-en-Brie, Mairie/Limodin et le PR Vieilles chapelles aux Chapelles-Bourbon pour la somme de 12 979.88 € HT ;
- Remplacé le corps hydraulique du DIP Mairie/Limodin aux Chapelles-Bourbon pour un coût de 2 804.15 € HT ;
- Réparé les pompes du système de chlorure ferrique à la station d'épuration de La Houssaye-en-Brie pour la somme de 5 027.48 € HT ;
- Fait vidanger et curer le PR du Mesnil et le bac à graisse de station d'épuration à Châtres pour la somme totale de 7 372.24 € HT ;
- Fait intervenir une société pour le curage et le passage caméra sur le réseau d'assainissement collectif de la commune des Chapelles-Bourbon pour un coût total de 7 330.00€ HT ;
- Nous avons versé la somme de 88 351.77 € HT pour la consommation d'électricité pour l'ensemble des systèmes eau et assainissement collectif des communes adhérentes.



- **Les recettes en 2022**

La vente d'eau potable sur l'ensemble du territoire du SIAEPA représente un montant de 322 139.17 € soit 30% de nos recettes du chapitre 70 (vente de produits fabriqués et prestation de service) et la redevance d'assainissement collectif pour la somme de 571 378.28 € soit 53.85% de nos recettes sur ce même chapitre.

Cette année, les encaissements correspondent à : 97 contrôles de conformité de l'assainissement collectif à 180.00 € HT ; 1 contrôle de conformité de l'ANC à 185.00€ HT ; 24 paiements de participation financière à l'assainissement collectif (1 500.00 € x 5 et 2 000.00€ x 19 ; 30 taxes de raccordements à l'eau potable à 240.00€ HT.

Nous avons perçu une redevance des relais radio téléphoniques d'un montant total de 42 080.55 € HT.

Le résultat de la section de fonctionnement

Le résultat de la section de fonctionnement se détaille de la manière suivante :

• Total des dépenses de fonctionnement :	- 1 570 568.65 €
• Total des recettes de fonctionnement :	+ 1 412 597.09 €
• Soit un résultat pour 2022 de :	- 157 971.56 €
• Excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de :	+ 437 574.64 €
Total général 2022 de :	+ 279 603.08 €

Section « Eau potable »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
011 – Charges à caractère général	274 628.60€	197 866.74€
012 – Charges de personnel	129 830.60€	121 274.57€
014 – Atténuations de produits	178 939.00€	82 968.00€
65 – Autres Charges de gestion	171 330.70€	149 504.13€
66 – Charges financières	9 864.59€	4 512.85€
67 – Charges exceptionnelles	25 600.00€	6 551.38€
022- Dépenses imprévues	16 600.00€	0.00€
023 – Virement à la section investissement	86312.97€	0.00€
Opérations d'ordre	533 236.86€	189 277.13€
TOTAL	1 426 343.32€	751 954.80€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
013 – Atténuations de charges	125.00€	1 810.86€
70 – Ventes de produits, prestat°	893 789.83€	401 978.77€
74 – Subvention d'exploitation	0.00€	0.00€
75 – Autres produits de gestion	29 178.21€	42 130.88€
77 – Produits exceptionnels	0.00€	105.76€
Opération d'ordre	67 762.00€	67 762.00€
Excédent de fonctionnement	435 488.28€	
TOTAL	1 426 343.32€	513 788.27€

Résultat de la section Eau potable

- Total des dépenses de fonctionnement : - 751 954.80€
 - Total des recettes de fonctionnement : +513 788.27€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* - 238 166.53€
 - Excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de : +435 488.28€
- Total général 2022 de : + 197 321.75€**

Section « Assainissement Collectif »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
011 – Charges à caractère général	371 224.53€	348 320.36€
012 – Charges de personnel	102 913.77€	150 449.36€
014 – Atténuations de produits	59 779.00€	35 776.00€
65 – Autres Charges de gestion	9 447.84€	10 692.25€
66 – Charges financières	29 188.27€	18 920.93€
67 – Charges exceptionnelles	11 000.00€	2 539.43€
68 – Dotations provisions et dépréciations	0.00€	4 698.39€
022 – Dépenses imprévues	0.00€	0.00€
Opérations d'ordre	777 764.65€	247 217.13€
Virement à la section investissement	0.00€	0.00€
TOTAL	1 361 318.06€	818 613.85€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
013 – Atténuations de charges	125.00€	1 810.88€
70 – Ventes de produits, prestat°	1 042 805.13€	658 551.12€
74 – Subvention d'exploitation	48 351.28€	60 900.48€
75 – Autres produits de gestion	0.00€	51.53€
77 – Produits exceptionnels	98 701.38€	63 308.07€
Opération d'ordre	169 657.53€	113 626.52€
Excédent de fonctionnement	1 677.74€	
TOTAL	1 361 318.06€	898 248.60€

Résultat de la section assainissement collectif

- Total des dépenses de fonctionnement : - 818 613.85€
 - Total des recettes de fonctionnement : + 898 248.71€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* + 79 634.86€
 - Excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de : + 1 677.74€
- Total général 2022 de : + 81 312.60€**

Section « Assainissement non Collectif »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
011 – Charges à caractère général	408.62€	0.00€
65 – Autres Charges de gestion	0.00€	0.00€
TOTAL	408.62€	0.00€

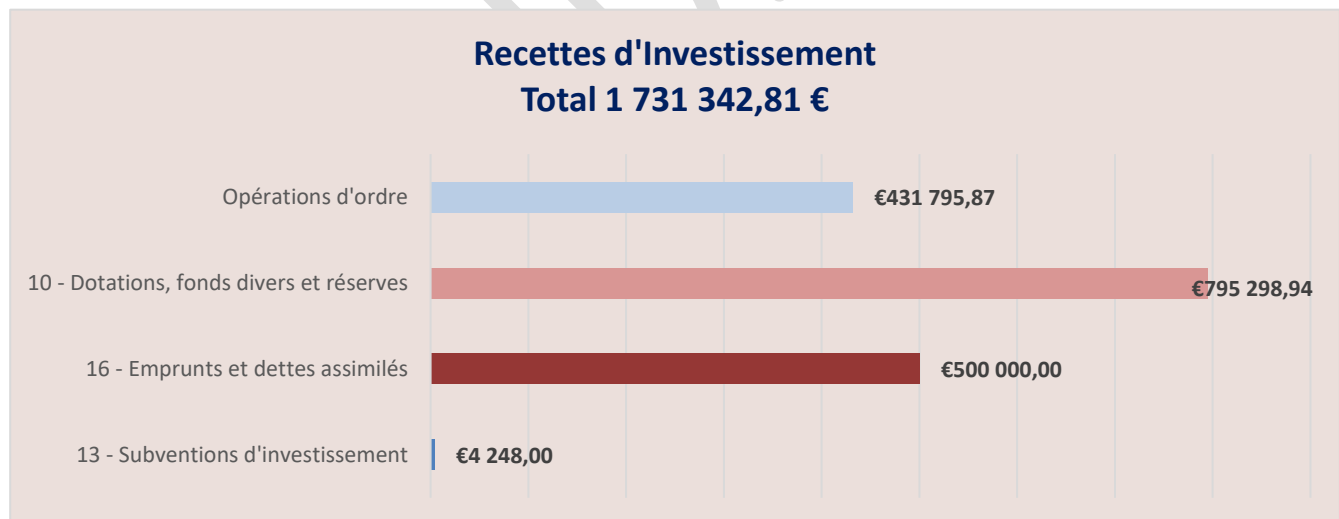
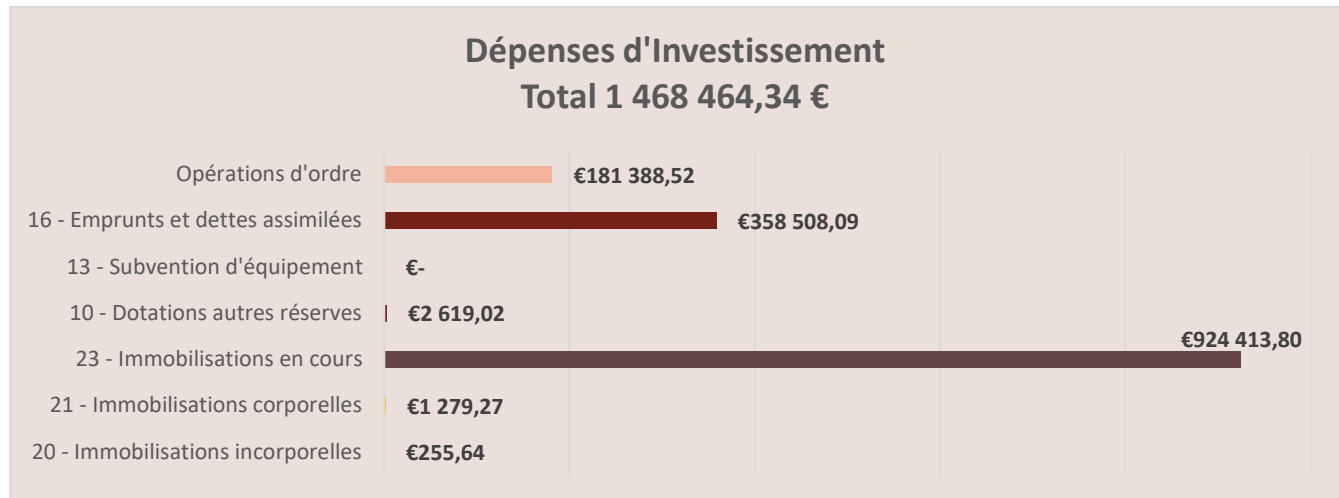
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
70 – Ventes de produits, prestat°	0.00€	560.00€
74 – Subvention d'exploitation	000€	0.00€
Excédent de fonctionnement	408.62€	
TOTAL	408.62€	560.00€

Résultat de la section Assainissement non collectif

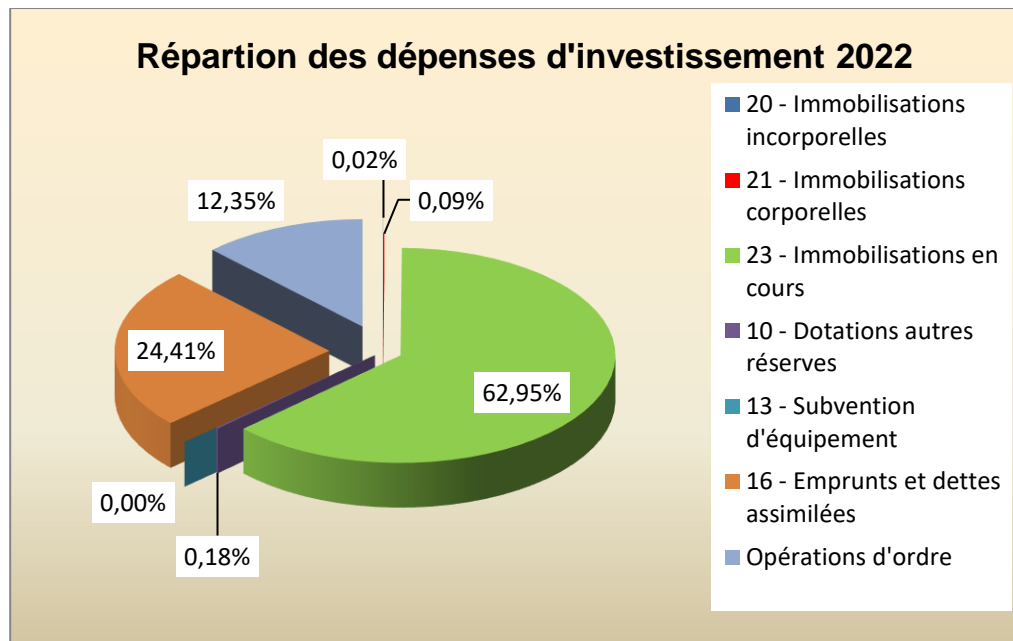
- Total des dépenses de fonctionnement : - 0.00€
 - Total des recettes de fonctionnement : + 560.00€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* + 560.00€
 - Excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de : + 408.62€
- Total général 2022 de : + 968.62€**

La section d'investissement

La section d'investissement de la collectivité enregistre les opérations annuelles ou pluriannuelles qui accroissent ou diminuent le patrimoine. Comme pour la section fonctionnement, l'ensemble du volume financier prend en compte les opérations réelles et les opérations d'ordre (amortissements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux et remboursement du capital des emprunts).



Répartition des dépenses et des recettes



- **Les dépenses d'investissement** sur l'année 2022 concernent :

➤ Sur la commune de Bernay-Vilbert :

- Programme de travaux pour la création d'un réseau d'assainissement au Hameau de Pompierre d'un montant de 677 992.38€ HT ;
- Programme de réhabilitation du château d'eau d'un montant total de 165 603.12€ HT ;
- Remplacement de l'échelle de cuve du Château d'eau pour un coût de 7 167.30€ HT ;
- Sur la station d'épuration :
 - Remplacement du motoréducteur sur compacteur d'un montant de 1 915.00€ HT
 - Remplacement de l'auge sur compacteur d'un montant de 1 568.00€ HT
- Remplacement d'un branchement plomb avenue du Général Leclerc pour la somme de 1 753.14€ HT

➤ Sur la commune de La Houssaye en Brie :

- Au château d'eau dit 'le Billard' :
 - Mise en sécurité de la chloration du château d'eau pour un montant de 20 314.00€ HT ;
 - Pose d'un analyseur de chlore pour un coût de 5 230.00 € HT
- Renforcement du réseau d'assainissement chemin du Stade pour la somme de 3 751.00€ HT ;

➤ Sur la commune de La Marles-en-Brie :

- Pose d'un regard d'eau potable rue Caron pour un montant de 2 871.78€.

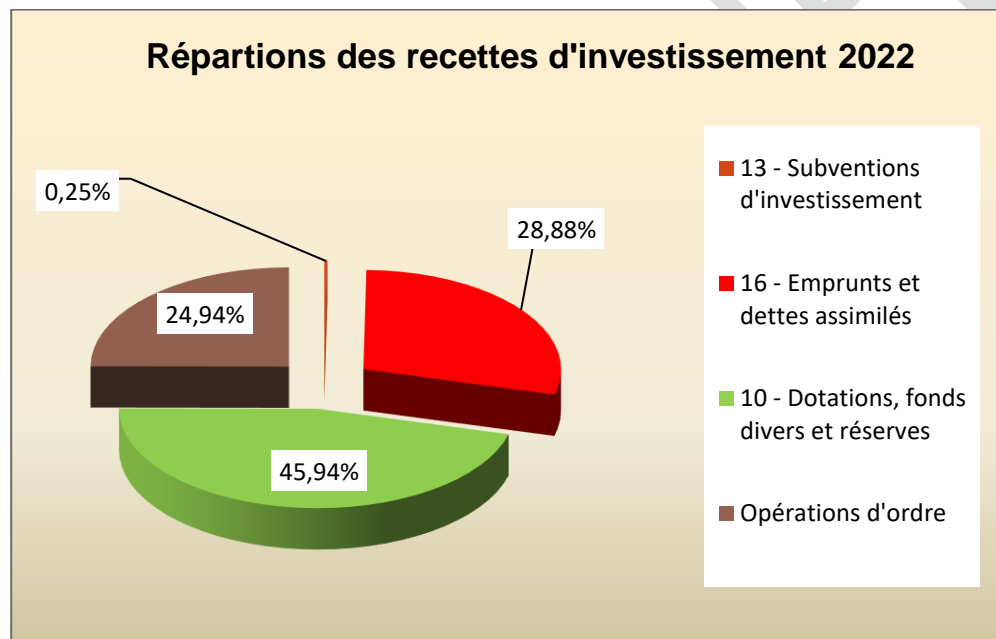
➤ Sur la commune de Mortcerf :

- Remplacement du turbidimètre pour un montant de 2 717.84€ HT ;

- Au niveau de la station d'épuration :
 - Remplacement de l'auge sur compacteur pour un montant de 1 262.00€ HT ;
 - Remplacement du motoréducteur pour la somme de 3 735.00€ HT ;
- Dans cadre du futur marché de remplacement du réseau d'assainissement rue Max NERAUD
 - Relevé topographique pour un montant de 1 950.00€ HT ;
 - Essais géotechniques avant travaux pour la somme de 3 685.00€ HT ;
 - Diagnostic amiante + HAP sur enrobé pour un coût de 1 170.00€ HT.

➤ **Sur la commune de Neufmoutiers en Brie :**

- Dans le cadre du marché de réhabilitation de la canalisation d'assainissement rue du Général de Gaulle :
 - Essais géotechniques avant travaux pour un montant de 5 000.00 € HT.



● **En recette d'investissement sur l'année 2022 :**

- La subvention perçue pour l'année 2022 :
 - AESN – pour les études et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage EU commune de Neufmoutiers en Brie :
 - Subvention pour un montant de 4 248.00 €
- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France d'un montant de 500 000.00 € à taux fixe sur 20 ans.
- Réception des transferts d'excédent pour l'exercice 2021 de la commune de Neufmoutiers en Brie pour un montant de 105 422.46 €.

- Couverture des dépenses d'investissement avec les résultats de fonctionnement de l'année 2021 pour un montant de 689 876.48 €.

Le résultat de la section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement se détaille de la manière suivante :

- Total des dépenses d'investissement : - 1 468 464.34€
 - Total des recettes d'investissement : + 1 731 342.81€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* + 262 878.47€
 - Excédent d'investissement pour l'année 2021 de : - 125 002.43€
- Total général 2022 de : + 137 876.04€**

Section « Eau potable »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
20 – Immobilisations incorporelles	0.00€	127.82€
21 – Immobilisations corporelles	26 694.38€	607.49€
23 – Immobilisation en cours	580 389.24€	207 673.18€
16 – Emprunts et dettes assimilées	97 729.04€	97 729.02€
Opérations d'ordre	67 762.00€	67 762.00€
Reste à réaliser	43 996.21€	
TOTAL	816 570.87€	373 899.51€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
13 – Subventions d'investissement	106 060.00€	0.00€
21 – Immobilisations incorporelles	0.00€	0.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	122 000.00€	0.00€
10 – Dotations, réserves	58 467.87€	58 467.87€
Opération d'ordre	443 730.03€	184 578.74€
Virement de la section fonctionnement	86 312.97€	0.00€
Excédent d'investissement	0.00€	
TOTAL	816 570.87€	243 046.61€

Résultat de la section Eau potable

- Total des dépenses d'investissement : - 373 899.51€
 - Total des recettes d'investissement : + 243 046.61€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* -130 852.90€
 - Excédent d'investissement pour l'année 2021 de : 0.00€
- Total général 2022 de : - 130 852.90€**

Section « Assainissement collectif »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
20 – Immobilisations incorporelles	0.00€	127.82€
21 – Immobilisation corporelles	17 120.00€	671.78€
23 – Immobilisation en cours	1 729 773.82€	716 740.62€
10 – Dotations fonds divers	2 619.02€	2 619.02€
16 – Emprunts et dettes assimilées	341 032.08€	260 779.07€
Opérations d'ordre	169 657.53€	113 626.52€
Déficit d'investissement	125 002.43€	0.00€
Reste à réaliser	1 014 848.86€	0.00€
TOTAL	3 400 053.74€	1 094 564.83€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
13 – Subventions d'investissement	894 880.00€	4 248.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	500 000.00€	500 000.00€
10 – Dotations, réserves	733 438.07€	733 438.07€
Opération d'ordre	777 764.65€	247 217.13€
Virement de la section fonctionnement	0.00€	0.00€
Excédent d'investissement	0.00€	0.00€
Reste à réaliser	493 971.02€	0.00€
TOTAL	3 400 053.74€	1 484 903.20€

Résultat de la section Assainissement Collectif

- Total des dépenses d'investissement : - 1 094 564.83€
 - Total des recettes d'investissement : + 1 484 903.20€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* +390 338.37€
 - Excédent d'investissement pour l'année 2021 de : - 125 002.43€
- Total général 2022 de : + 265 335.94€**

Section « Assainissement non collectif »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
21 – Immobilisation corporelles	3 393.00€	0.00€
TOTAL	3 393.00€	0.00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		
Chapitres	Voté	Réalisé
10 – Dotations, réserves	3 393.00€	3 393.00€
13 – Subventions d'investissement	0.00€	0.00€
Excédent d'investissement	0.00€	0.00€
TOTAL	3 393.00€	3 393.00€

Résultat de la section Assainissement non Collectif

- Total des dépenses d'investissement : - 0.00€
 - Total des recettes d'investissement : + 3 393.00€
 - *Soit un résultat pour 2022 de :* + 3 393.00€
 - Excédent d'investissement pour l'année 2021 de : + 0.00€
- Total général 2022 de : + 3 393.00€**

Affectation des résultats

L'affectation du résultat 2022 du S.I.A.E.P.A. de la région de La Houssaye-en-Brie se décline de la façon suivante :

- **Section Fonctionnement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	
Résultat de l'exercice	
• Eau	-238 166.42 €
• Assainissement	+ 79 634.86 €
• ANC	+ 560.00 €
<i>Sous/total</i>	- 157 971.56€
Excédent reporté 2021 (R002)	
• Eau	+435 488.28 €
• Assainissement	+1 677.74 €
• ANC	+ 408.62 €
<i>Sous/total</i>	+437 574.64€
Excédent de fonctionnement 2022	+279 603.08 €

Le résultat de fonctionnement 2022 de 279 603.80 € est excédentaire. Mais, avec l'externalisation de la facturation des communes de Châtres, Crèvecœur-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, La Houssaye-en-Brie et Marles vers un prestataire de service au 4^{ème} trimestre 2022, il y a un manque à gagner ou recette à percevoir

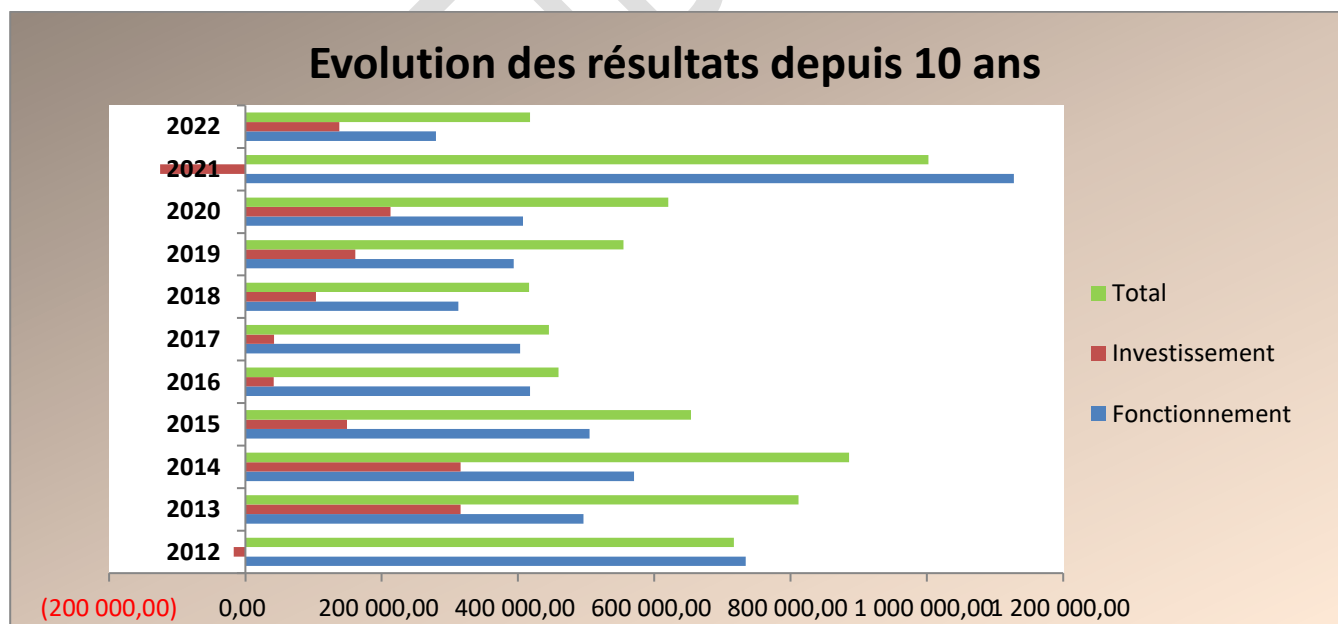
d'environ 477 076.74 € sur l'exercice 2022. Cette somme devra être reversée par le prestataire de service courant 1^{er} trimestre 2023 après la facturation de ces communes.

• Section Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	
Résultat de l'exercice	
• Eau	-130 852.90€
• Assainissement	+390 338.37€
• ANC	+ 3 393.00€
<i>Sous/total</i>	+262 878.47€
Excédent reporté 2021 (R001)	
• Eau	+0.00€
• Assainissement	-125 002.43€
• ANC	+ 0.00€
<i>Sous/total</i>	-125 002.43€
Excédent d'investissement 2022	+137 876.04€

La recette du résultat de la section d'investissement pour l'année 2022 est de **137 876.04 €**. Ce résultat peut sembler insuffisant par rapport aux marchés publics en cours, mais nous attendons pour début 2023, les subventions de l'AESN et du Département de Seine-et-Marne d'un montant total de 345 005.00 € et un emprunt de 375 000.00€ du Crédit Agricole Brie Picardie pour couvrir les dépenses du château d'eau de Bernay-Vilbert et le changement de la canalisation du Hameau de Pompierre.

• Variation du résultat de l'exercice



- Les restes à réaliser 2022

Besoin en financement	-717 988.53 €
Excédent de financement	+720 005.00 €

CONFIDENTIEL